

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 mars 2016

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 23

Le 15/03/2016 à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 09/03/2016, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BONAVENTURE, Maire.

Date de réunion

15/03/2016

Date de convocation

09/03/2016

Date d'affichage

17/03/2016

<u>Présents</u>: BONAVENTURE André, DERONZIER Martine, STUDER André, DUVERNEY Rebecca, POIRIER Patrice, HERRERO Sabine, DURAND Patrick, LENARDON Nadine, adjoints, MENU Jean, DUVERNEY Pierre, BETEMPS Véronique, VELLUT Denis, BARTHASSAT Jean-Luc, FAVRE Emmanuelle, DUCREY Emmanuel, SECRET Michèle, BARBIER Claude, CHEVALIER Laurent, GUIDO Virginie, MICHALOT Sandrine, conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-sept membres.

<u>Procurations</u>: TEXIER Mireille à DERONZIER Martine, CATRY François-Philippe à LENARDON Nadine, DE VIRY Henri à DUVERNEY Rebecca

<u>Absents</u>: TEXIER Mireille, CATRY François-Philippe, DE VIRY Henri, HURATHOR Sabine, DERONZIER Virginie, BELLAMY David, DUPENLOUP Joël

Secrétaire de séance : POIRIER Patrice

Le compte rendu du 16 février 2016 est entériné à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des effectifs – Evolution des carrières des agents 2016

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs ci-après, suite à l'avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) dont dépend la collectivité, qui a statué le 4 février 2016 sur les avancements de grades ordinaires des carrières des agents, modifiant ainsi certains postes.

> Service police :

1

- Suppression d'un poste de chef de service de Police Municipale de à temps complet au 1^{er} janvier 2016 ;
- Création d'un poste de chef de service de Police Municipale principal de 2ème classe à temps complet au 1er janvier 2016.

Service administratif:

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet au 1er janvier 2016;
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} janvier 2016.

Service animation :

- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet au 1er janvier 2016 ;
- Création d'un poste d'adjoint d'animation de 1ère classe à temps complet au 1er janvier 2016.

Service ATSEM :

- Suppression d'un poste d'Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1ère classe à temps non complet 31.32/35è au 1er janvier 2016 ;
- Création d'un poste d'Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2ème classe à temps non complet 31.32/35è au 1er janvier 2016.

Service technique :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet au 1^{er} janvier 2016;
- Création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet au 1er janvier 2016.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de supprimer :

- un poste de chef de service de Police Municipale à temps complet au 1er janvier 2016
- un poste d'adjoint administratif 1 ère classe à temps complet au 1 er janvier 2016
- un poste d'adjoint d'animation 2ème classe à temps complet au 1er janvier 2016
- un poste d'Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles 1 ère classe, temps non complet 31.32/35 à au 1 er janvier 2016
- un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps complet au 1er janvier 2016.

Et décide de créer :

- un poste de chef de service de Police Municipale principal 2ème classe à temps complet au 1er janvier 2016
- un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet au 1er janvier 2016
- un poste d'adjoint d'animation 1 ère classe à temps complet au 1 er janvier 2016
- un poste d'Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2^{ème} classe, temps non complet 31.32/35è
- un poste d'adjoint technique 1 ère classe à temps complet au 1 er janvier 2016.

2

TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Demande de remise aracieuse de pénalités de retard

Monsieur André Studer, adjoint délégué aux finances, présente à l'assemblée la demande de remise gracieuse de M. le responsable du Centre des Finances Publiques, pour des pénalités de retard liées aux taxes locales d'équipement de :

• SARL ARVE pour le compte de M DALLOUX Nicolas pour un montant de 836,00 €.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de remise gracieuse de pénalités de retard présentée pour un montant de 836,00 €.

3

CHARTE DES ECOQUARTIERS

Labellisation

Monsieur Patrick Durand, adjoint délégué à l'environnement, rappelle à l'assemblée que dans le cadre d'une démarche de développement durable, l'aménageur TERACTEM finance une démarche depuis 2012 d'évaluations de critères destinés à lui garantir un fonctionnement durable tout en favorisant le lien social.

En complément de cette démarche, Monsieur Patrick Durand propose que la collectivité s'engage dans un projet de labellisation.

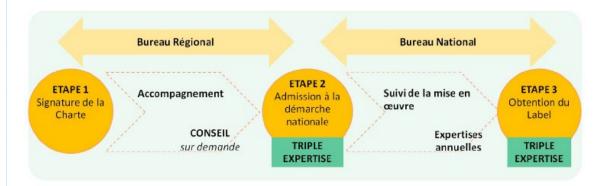
En effet, lancé en décembre 2012, le label Ecoquartier constitue une nouvelle étape dans la démarche EcoQuartier portée par le Ministère depuis 2008. Il a pour ambition de distinguer l'exemplarité des démarches d'aménagement durable et de clarifier les conditions de réussite des EcoQuartiers.

Il est bâti sur une Charte de 20 engagements, répartis en 4 dimensions : démarche et processus, cadre de vie et usages, développement territorial, préservation des ressources et adaptation aux changements climatiques.

Le label EcoQuartier est une démarche progressive, constituée de trois étapes :

- Etape 1 : la signature de la Charte des EcoQuartiers par la Collectivité à l'initiative du projet;
- Etape 2 : l'engagement dans la démarche de labellisation. Lorsque les travaux débutent ou au cours des travaux, l'opération peut être déclarée « Engagé dans la labellisation EcoQuartier », lorsque les objectifs fixés dans le projet témoignent d'une inscription dans une démarche d'aménagement véritablement durable ;
- Etape 3 : le label EcoQuartier : lorsque l'opération est livrée ou en voie de l'être, la collectivité reçoit le label, si les réalisations sont conformes aux objectifs fixés.

Monsieur Durand rappelle le déroulé :



La commune de Viry fait partie des communes de plaine, les plus vastes de Haute-Savoie, et est constituée de douze hameaux. La volonté est de renforcer la centralité en créant l'EcoQuartier Ecovela, du fait de sa position de carrefour et des commerces.

Cette réflexion d'aménagement est menée depuis l'année 2000 par la commune et a fait l'objet d'une longue maturation en concertation avec les usagers de la commune. Au-delà de la concertation, la commune a mis en place des actions régulières et variées d'information pour une appropriation par tous, et s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue.

Les enjeux liés à la mixité commerciale et sociale (densification harmonieuse et solidaire) sont au cœur des objectifs du projet depuis son origine. La volonté de la commune est d'offrir des solutions de logements qualitatives et variées face à une population très diversifiée, et ayant parfois du mal à se loger en zone frontalière, avec une proportion de 35% de logements sociaux, mais également des solutions d'accession sociale, de logement intermédiaire et d'habitat participatif.

Le projet est également porteur de mixité intergénérationnelle, puisque ce projet se veut rassembleur de toutes les générations (via les écoles, la crèche, le centre culturel et l'EHPAD) et populations via ses équipements.

Les aspects énergétiques et transports sont également au cœur du projet avec la création d'un réseau de chaleur biomasse, et la couverture de certaines toitures en panneaux photovoltaïques. Ecovela est traversé par une coulée verte organisée en noues paysagères et bassins de rétention successifs, pour une gestion optimale des eaux pluviales. Au-delà de la coulée verte, les modes doux sont encouragés par la présence des transports en commun menant aux communes environnantes et à Genève.

Monsieur Patrick Durand rappelle que la commune de Viry s'est déjà engagée sur le label EcoQuartier lors de l'appel à projet Ecoquartier 2011, et peut maintenant solliciter l'engagement pour la labellisation en 2016, pour l'ensemble du projet d'aménagement (tranche 1 et tranche 2).

Il propose de poursuivre les efforts entrepris dès l'an 2000 pour prouver la pérennité de la démarche dans laquelle la commune s'est engagée.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de s'engager dans la démarche de labellisation EcoQuartier en autorisant Monsieur le Maire à signer la charte des EcoQuartiers jointe en annexe de la présente délibération et autorise M. le Maire, ou son représentant, à mettre en œuvre les moyens pour établir le dossier de demande de labellisation.

4

ABRI BOIS – CHEF LIEU Déclaration préalable de travaux – Abri bois pour cartons emballages

Monsieur Patrice Poirier, adjoint délégué à l'urbanisme, indique à l'assemblée que dans le cadre d'un travail commun avec le service « Déchets » de la Communauté de Communes du Genevois, les commerçants pourront bénéficier d'un système groupé d'enlèvement de leurs emballages cartons.

Cette mise en place nécessite la création d'un local public fermé au chef-lieu.

Il est proposé à l'assemblée de positionner ce local de 7,59 m², à l'entrée du parking « Le Chalet » et d'utiliser, pour se faire, le bâtiment bois récupéré sur le site de l'ancienne école maternelle.

Il convient de déposer une déclaration préalable de travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le propriétaire du terrain, Etablissement Public Foncier a donné son accord.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au dépôt d'une déclaration préalable de travaux visant à aménager un abri bois de 7,59 m² sur la parcelle B1383, propriété de l'Etablissement Public Foncier.

5

DEROGATION AUX TARIFS DE LOCATION DE L'ELLIPSE Association « La Javanaise »

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition conjointe du CCAS de Viry et de l'association « La Javanaise », basée à Saint-Julien-en-Genevois, d'organiser un thé dansant le dimanche 3 avril 2016, dont les recettes feraient l'objet d'un don au CCAS de Viry.

L'objectif étant de participer à des actions sociales du CCAS de Viry.

Monsieur le Maire propose eu égard à cette démarche sociale, la gratuité des locaux de la salle de l'Ellipse, pour cette action de thé dansant.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que l'occupation des locaux de la salle de l'Ellipse, par l'association « La Javanaise », pour le thé dansant du dimanche 3 avril 2016, ne fera pas l'objet d'une location payante.

6

SECURISATION DU CARREFOUR ENTRE LE PARKING DE L'ELLIPSE, LE GROUPE SCOLAIRE ET LA RUE VILLA MARY

Demande de subvention

Madame Rebecca Duverney, adjointe aux travaux, fait part à l'assemblée de la volonté de la collectivité de revoir l'aménagement de l'entrée du parking de la salle culturelle « Ellipse » et des groupes scolaires dans le but de modifier les sens de circulation et sécuriser le carrefour avec la zone 20 de la rue Villa Mary.

Ces travaux sont estimés à 15 300,00 € TTC.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une aide financière au titre du produit des amendes de police auprès du Conseil Départemental de la Haute Savoie et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à présenter le dossier de demande de subvention pour les travaux de sécurisation de l'entrée du parking.

7

CREATION D'UNE ZONE 20 — HAMEAU DE MALAGNY — CARREFOUR DU CENTRE ET SECTEUR ECOLE

Demande de subvention

Madame Rebecca Duverney, adjointe aux travaux, fait part à l'assemblée de la volonté de la collectivité de créer une zone 20 au niveau du carrefour du centre du hameau de Malagny, ainsi que le marquage au sol d'un espace dédié aux piétons de ce carrefour, vers l'école de Malagny (chemin de l'école).

Ces aménagements sont estimés à 3 200,00 € TTC.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une aide financière au titre du produit des amendes de police auprès du Conseil Départemental de la Haute Savoie et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à présenter le dossier de demande de subvention pour la mise en place de la zone 20 au hameau de Malagny.

8

SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU HAMEAU DE VEIGY – ROUTE DU PONTET Demande de subvention

Madame Rebecca Duverney, adjointe aux travaux, fait part à l'assemblée de la volonté de la collectivité d'aménager des dispositifs visant à sécuriser la traversée du hameau de Veigy (mise en définitif des aménagements provisoires de type « écluses »).

Ces aménagements sont estimés à 33 400,00 € TTC.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une aide financière au titre du produit des amendes de police auprès du Conseil Départemental de la Haute Savoie et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à présenter le dossier de demande de subvention pour l'aménagement de la traversée du hameau de Veigy, route du Pontet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Maire



André BONAVENTURE